

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Nadège RIEUSSET.
NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;	Présents : MM William AUBERT – Frédéric CHAZOT – Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE – Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS – Jérémy MOULIN – Jean-Luc MUNOZ – Juliette PAULY – Line PEYRON - Nadège RIEUSSET – Marie VINCENT.
que la convocation du Conseil avait été faite le 27 mai 2026 ;	Excusés : MM - Régine FARGIER a donné pouvoir à Fanny MALIS et Isabelle POUZACHE a donné pouvoir à Nadège RIEUSSET Absents : MM – Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Fanny MALIS a été désignée pour remplir cette fonction.

Délibération 2026_039

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Exposé et débat :

Vu le code électoral,
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire INTP2611651C en date du 6 mai 2026 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.
Vu l'arrêté préfectoral n°07-2026-05-22-00010 en date du 22 mai 2026 fixant pour chaque commune du département de l'Ardèche, le nombre des délégués titulaires et suppléants à élire pour les élections sénatoriales et le mode de scrutin applicable,
Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, ces derniers sont élus au sein du conseil municipal, listes distinctes pour les délégués titulaires et pour les délégués suppléants,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret sur la même liste , sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection des délégués et des suppléants,
Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Serge JOUVE, madame Anne-Claire DUTREIX, madame Line PEYRON et Madame Juliette PAULY.

COMMUNE DE : **07170 LUSSAS**
Séance du : **Vendredi 5 juin 2026**
Nature de l'acte : **Délibération**

I) ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLÉANTS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante ou nuls*) :

Blancs : 0

Nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Ont obtenu :

Mme POUZACHE Isabelle : 15 voix (quinze voix) a été proclamée déléguée titulaire.

M. JOUVE SERGE : 15 voix (quinze voix) a été proclamé délégué titulaire.

Mme FARGIER Régine : 15 voix (quinze voix) a été proclamée déléguée titulaire.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Ont obtenu :

M. MUNOZ Jean-Luc 15 voix (quinze voix) a été proclamé délégué suppléant.

Mme RIEUSSET Nadège 15 voix (quinze voix) a été proclamée déléguée suppléante.

M. MOULIN JérémY 15 voix (quinze voix) a été proclamé délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents (**Pour = 15, contre = 0, abstention = 0**) :

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

Mme POUZACHE Isabelle

M. JOUVE Serge

Mme FARGIER Régine

Les délégués suppléants sont :

M. MUNOZ Jean-Luc

Mme RIEUSSET Nadège

M. MOULIN JérémY

- **TRANSMET** à Madame la Sous-préfète la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

A LUSSAS, le 5 juin 2026 pour extrait conforme,

Le Maire, Nadège RIEUSSET,

Le secrétaire de séance,